

Association canadienne de la construction

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Bien qu'il soit important pour les gouvernements de retrouver l'équilibre budgétaire, leurs efforts ne doivent pas compromettre les investissements qu'il est essentiel de faire pour préserver la compétitivité du Canada. Malgré les importants investissements que le gouvernement fédéral a faits au cours des cinq dernières années pour moderniser l'infrastructure du pays, une grande partie de l'infrastructure de base atteindra la fin de sa durée utile dans les 15 prochaines années. À un moment où de nombreuses provinces et municipalités se trouvent à la limite de leur pouvoir d'emprunt, l'argent disponible pour construire et entretenir les éléments de l'infrastructure s'amenuisera de plus en plus. Les membres de l'Association canadienne de la construction croient que le gouvernement fédéral devrait continuer à jouer un rôle de premier plan dans la modernisation de l'infrastructure canadienne. Beaucoup de municipalités dépendent aujourd'hui des transferts fédéraux pour financer l'entretien de leur infrastructure. Ces transferts sont cependant versés en fonction de la population en puisant dans un fonds statique de 2 milliards de dollars dont la valeur diminue constamment sous l'effet de l'inflation. Les membres de l'ACC recommandent donc que le gouvernement fédéral indexe immédiatement sur l'inflation le fonds de la taxe sur l'essence. De plus, lors de l'élaboration de son plan d'infrastructure à long terme (PILT), le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que le plan soit financé pour une période minimale de sept ans à un niveau équivalent à celui du plan Chantiers Canada de 2007 et soit annoncé avant l'expiration du plan Chantiers Canada en 2014, afin d'éviter une interruption du financement. Bref, le PILT devrait comprendre un certain nombre d'outils qui donneront aux entités publiques la souplesse nécessaire pour accélérer le processus de renouvellement de l'infrastructure, y compris l'utilisation des partenariats publics-privés, le recours possible à des obligations d'infrastructure, des banques d'infrastructure et des encouragements fiscaux ou encore la création d'une administration nationale de l'infrastructure chargée de gérer la réfection des ouvrages d'intérêt national.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

En établissant la Commission sur la réduction de la paperasse, le gouvernement fédéral a pris une mesure importante pour mieux comprendre les obstacles à la création d'emplois engendrés par la bureaucratie et les tracasseries administratives. À cet égard, il serait également important d'étendre cette initiative aux tracasseries intergouvernementales. Des valeurs mobilières aux transports, le réseau de règlements fédéraux et provinciaux qui se chevauchent est vraiment décourageant et empêche de nombreuses petites entreprises de se développer à l'extérieur de leur province. Même s'il est vrai que toute réforme serait compliquée, le leadership fédéral dans ce domaine pourrait imprimer l'élan nécessaire pour aboutir à des changements sensibles. Beaucoup des obstacles réglementaires et non

réglementaires sont bien connus et ont fait l'objet d'études approfondies dans le cadre d'initiatives antérieures, comme les discussions qui ont permis de conclure l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Les membres de l'ACC recommandent fortement au gouvernement fédéral d'engager de nouvelles discussions avec les provinces, dans le cadre de l'ACI, pour instaurer des réformes réglementaires intergouvernementales visant à réduire davantage les tracasseries administratives fédérales-provinciales et interprovinciales. À part les réformes touchant la réglementation, le gouvernement fédéral devrait envisager de simplifier les exigences relatives aux permis et repenser sa politique de recouvrement des coûts. Même si beaucoup d'entreprises ne s'opposent pas au versement de frais d'utilisation, elles trouvent que le niveau des services reçus n'est pas à la hauteur des frais imposés. En dépit des progrès réalisés à cet égard, la plupart des services fédéraux ne sont encore ni prévisibles ni donnés à temps. Certains exemples de ces services figurent dans le Rapport sur les commentaires reçus, que le gouvernement fédéral a publié après avoir tenu des consultations avec les intervenants un peu partout dans le pays au sujet des obstacles réglementaires et de la paperasse au niveau fédéral. Jusqu'ici, on n'a pas fait grand-chose pour remédier à ces irritants. Les membres de l'ACC croient fermement qu'une réforme de la réglementation est nécessaire au niveau fédéral, particulièrement dans les domaines où d'autres administrations jouaient un rôle principal ou complémentaire. Les membres de l'ACC appuieraient la délégation des pouvoirs de délivrance de permis aux autorités provinciales (là où cela est possible), la cession de certains pouvoirs aux provinces (là où cela est indiqué) et la définition de normes de prestation plus rigoureuses, particulièrement dans les domaines où des frais sont imposés au secteur privé en vue du recouvrement des coûts.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

À cause des caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre et de la forte demande de services de construction, le secteur canadien de la construction risque de manquer de quelque 320 000 employés d'ici 2020. Des efforts tels que les études annuelles d'information sur le marché du travail de RHDC sont essentiels pour les organismes aussi bien publics que privés qui s'occupent de la gestion des besoins futurs de la population active. Les membres de l'ACC recommandent fortement au gouvernement fédéral de rédiger les futurs rapports d'information sur le marché du travail en partenariat avec les secteurs industriels touchés pour que l'information produite soit exacte et reflète le mieux possible les besoins de ces secteurs. En ce qui concerne l'immigration, les membres de l'ACC sont satisfaits des nombreuses initiatives fédérales et provinciales destinées à accroître l'offre de main-d'œuvre dans le secteur de la construction. Toutefois, comme le taux de chômage des jeunes se situe entre 20 et 50 % aux États-Unis et en Europe, les membres de l'ACC estiment que le gouvernement fédéral devrait se montrer plus proactif dans la promotion du Canada comme destination pour les jeunes de ces pays. À cet égard, les membres de l'ACC recommandent de recourir à une campagne publicitaire active ciblant les collèges, les écoles polytechniques, les instituts de technologie et les universités des États-Unis et de l'Europe pour faire la promotion du Canada comme destination de leurs diplômés. Ces jeunes immigrants sont non seulement nécessaires pour surmonter les pénuries de main-d'œuvre prévues, mais aussi pour consolider l'assiette fiscale du pays à mesure que des nombres croissants de Canadiens partiront à la retraite. Il y a un autre domaine où le leadership fédéral serait avantageux : celui de la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Beaucoup de travailleurs américains du bâtiment qui sont actuellement en chômage souhaiteraient venir travailler au Canada, mais ne sont pas admissibles à l'immigration à cause des normes différentes d'apprentissage et de certification. Cette situation existe en dépit du fait que le Canada aurait grand besoin de leurs compétences et des années d'expérience qu'ils ont acquises dans des professions comparables aux

États-Unis. Comme l'immigration relève de la compétence fédérale, les membres de l'ACC croient qu'Ottawa devrait intensifier ses efforts auprès des provinces en vue d'éliminer ces obstacles et de faciliter l'entrée des travailleurs qualifiés au Canada.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Au chapitre de la productivité, le Canada traîne de l'arrière par rapport à beaucoup de ses partenaires du G8. Certaines mesures gouvernementales – comme la déduction pour amortissement accéléré touchant les achats de machines et de matériel – favorisent la modernisation de l'industrie canadienne et augmentent la productivité globale du pays. Contrairement aux réductions générales d'impôt, dont le fruit peut aller à l'étranger sans aucun avantage direct pour les Canadiens, le recours à la déduction pour amortissement accéléré encourage l'investissement dans les installations canadiennes, ce qui assure un avantage plus direct aux contribuables. Le secteur canadien de la construction exploite d'importants parcs de véhicules commerciaux. La plupart des entreprises gardent leurs véhicules pendant des périodes allant de 10 à 20 ans. Depuis 2012, les gouvernements du Canada et des États-Unis exigent que les véhicules commerciaux lourds et l'équipement mécanique soient dotés de nouveaux moteurs diesel du groupe 4. Bien sûr, les nouveaux moteurs réduiront radicalement les émissions d'oxydes d'azote et de matières particulaires dans les gaz d'échappement, mais ils seront plus coûteux, ce qui obligera beaucoup d'entreprises à reporter le plus longtemps possible l'achat de nouveau matériel. L'introduction des nouveaux équipements à moteur diesel dans le secteur de la construction est essentielle non seulement pour réduire la pollution, mais aussi pour augmenter la productivité de l'industrie. Par conséquent, l'ACC recommande au gouvernement d'adopter pour une période limitée une déduction pour amortissement accéléré afin de favoriser des achats rapides de véhicules lourds à moteur diesel du groupe 4 ainsi que de machines et d'équipements à moteur diesel.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Le taux de chômage des jeunes, surtout parmi les Autochtones et les groupes marginalisés, demeure élevé partout dans le pays. Beaucoup de jeunes ont de la difficulté à trouver du travail parce qu'ils n'ont pas fini l'école secondaire, ce qui les empêche de faire des études postsecondaires. Le gouvernement fédéral peut remédier à la situation, du moins en partie, en recourant à la politique fiscale. Les membres de l'ACC recommandent d'introduire un nouvel encouragement fiscal destiné à inciter les entreprises à parrainer de jeunes chômeurs pour leur permettre de faire des études postsecondaires, et notamment de faire un apprentissage dans une école professionnelle, un collège ou une école polytechnique. Un double crédit d'impôt serait accordé tant à l'étudiant qu'à l'employeur pour les frais de scolarité et les frais connexes acquittés par l'employeur. Contrairement au crédit d'impôt actuel pour la création d'emplois d'apprentis, que l'Agence du revenu du Canada considère comme un revenu imposable, le nouvel encouragement fiscal ne serait pas assimilé à un revenu aux fins de l'impôt. Cela le rendrait plus attrayant pour les PME, qui perçoivent le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis comme un fardeau administratif qui ne rapporte pas grand-chose. L'incitatif proposé rendrait la formation professionnelle plus abordable pour les étudiants, augmenterait le nombre de travailleurs qualifiés formés au Canada et réduirait les besoins de travailleurs temporaires étrangers.